PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Présents : André BOIS, Philippe MENARD-BOCQUET, Murielle GARCIA, Sylvie PAQUET, Mireille GOUMAS, Maryan RIBICIC, Alain SABY
Excusés : Emmanuel CABRIT, Marion VANBERVLIET
Pouvoirs : 1
Date de la convocation : 07/02/2025
Début de séance : 19h30
Secrétaire de séance : Murielle GARCIA

---

1) Cdg73 - Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu.

Délibération 2025-02-13/01

Le maire rappelle,

Que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

- Que le 1er juin 2023, le conseil municipal a décidé de signer la convention d'adhésion au service référent déontologue mis en place par le centre de gestion de la Savoie en partenariat avec Cdg69 et la Métropole de Lyon.

Compte tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1er janvier 2025.

Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant susvisé,
- Autorise le maire à signer, avec le Cdg73, cet avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2) Réaménagement de l'aire de jeux – Choix de l'entreprise

Délibération 2025-02-13/02

Suite à la décision de renouveler certains équipements de l'aire de jeux, d'y installer des jeux inclusifs, de demander une subvention à la Région, nous avons deux propositions de fabricants de jeux :

- Plein bois, jeux en bois traité qui ne fait pas les préparations du terrain avant la pose
- Husson, jeux en structure métallique, qui assure les préparations et la pose

L'entreprise Jacky Noiray a aussi été sollicité pour démonter et évacuer les anciens jeux et aménager une place de stationnement adaptée.

	Plein Bois avec pose	Husson pose
Parcours sportif enfant	14 590	7 952
Petit train ou tracteur	8 190	11 211
Balancelle nid d'oiseau	5 290	2 631
Jeu sur ressort Unités	3 unités 5 885	1 unité 724.50
Panneau éducatif	1 150 770	1 969 1 568
Bancs 2 unités	1 600	
Table Pingpong	3 785	2 262
Divers	800	0
Terrassement Pose Démontage	 (J. Noiray) 7 000	13 650 14 768 3 000
Total	49 060 HT	59 736 HT

La durée de vie des jeux métalliques est supérieure à celle des jeux en bois.

Avec une commande mi-février, la livraison et la pose pourrait se faire en mai ce qui est nécessaire pour permettre la reprise de l'enherbement.

Après réflexion, le conseil municipal,

- Décide de passer la commande à l'entreprise HUSSON
- Autorise le Maire à signer cette commande, dès le feu vert de la Région.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement qui sera voté au mois de Mars.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2

3) Associations – demandes de subventions

Délibération 2025-02-13/03

a) Club gymnique de Novalaise

Comme chaque année, le Club gymnique de Novalaise sollicite la commune pour un soutien financier.

Le club compte, cette année, dans ses effectifs, 9 enfants de Dullin.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner 30€ par enfant soit 270€

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

b) MFR Le Village de St André le Gaz

Les maisons familiales rurales sont des centres de formation professionnelle par alternance.

La MFR Le Village sollicite une subvention pour un élève domicilié à Dullin.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'octroyer 100 euros à la MFR Le Village.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

c) ADMR de St Genix-sur-Guiers

L'ADMR de St Genix sur Guiers sollicite la commune afin d'obtenir la subvention annuelle pour le service de portage à domicile effectué dans notre commune pour l'année 2024. La demande s'élève à 299 euros.

Le tableau de répartition des subventions par commune est joint à la demande.

Le mode de calcul est le suivant :

- 50% du montant basé sur le potentiel financier par habitant
- 50% sur la population DGF

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la demande de subvention à hauteur de 300 euros.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

d) Le Réseau Echange Solidarité en Avant-Pays-Savoyard (RESA)

L'association RESA anime une équipe d'une quarantaine de bénévoles qui visitent régulièrement les personnes âgées qui se sentent seules, soulageant parfois leurs proches.

L'association sollicite la commune pour un soutien financier afin d'organiser des journées de formation destinées aux bénévoles.
Le bilan financier et le budget prévisionnel 2025 sont joints à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser à l'association RESA 150 euros.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4) Divers :

- **Les Gabriaux :**

Suite à la décision du conseil de ne pas engager de modification de l'OAP, le bureau de géomètre nous proposera un scénario de division/ aménagement fin mars.

Un Permis d'Aménager sera préparé pour l'ensemble du tènement, avec 2 ou 3 tranches de réalisation.

- **Site internet :**

Deux propositions pour le remettre à jour :

- Nouvel Œil pour un devis de 6 000 euros HT
- AA création pour un devis de 3 000 euros HT

Emmanuel a étudié les 2 propositions, et au vu des difficultés rencontrées depuis des années avec Nouvel-Œil et du coût très supérieur, il propose de retenir le devis de AA Création ce que le conseil valide.

Une réunion de travail sera organisée pour caler les modifications à apporter.

- **Audit du SMAPS**

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard a connu une grosse évolution depuis sa création dans les années 1980. Ses compétences propres sont limitées au SCOT, à la politique de l'habitat avec une OPAH, et à la culture avec notamment le réseau des bibliothèques.

Il intervient également sous forme d'appui technique, de coordonnateur, de recherche de financement dans de multiples domaines (tourisme, randonnée, mobilité, économie, transition énergétique, financements projets ALCOTRA -projets européens…).

Ses principales ressources financières proviennent de contrats ou appels à projets, passés avec des structures telles que le Département, la Région, l'Etat, l'Europe.
La part de l'autofinancement – c'est à dire, les cotisations des 3 intercos - ne représente que 20% du budget.
Les finances du SMAPS sont actuellement déficitaires.

Une analyse du fonctionnement de cette structure -reconnue par les autorités- a été lancée pour trouver des solutions à long terme pour la survie ou l'évolution de cette structure.

- **Marché cantine**

Le marché de fourniture des repas du RPI arrive à terme cette fin d'année scolaire. Une commission s'est réunie pour le lancement d'une consultation, gérée par la Mairie d'Ayn.

- **Préparation du budget 2025**

Nous voterons le budget 2025 au conseil du mois de Mars.

Fin de séance : 20h30

Prochain conseil municipal : 13 mars 2025